

S. A. S. le Prince Eugene de Savoye , mais on ne dit pas encore quand il sera admis à celle de l'Empereur : Il parle fort bien l'Italien & le François , ayant été deux fois à la Cour de France en qualité d'Envoyé , & entend passablement la Langue Allemande. Il est , dit-on , chargé de négocier en cette Cour un Traité au nom des trois Régences de *Tripoli* , de *Tunis* & d'*Alger* , par lequel il sera stipulé , entre-autres , que les Chevaliers de *Malthe* n'attaqueront plus desormais leurs Vaisseaux , ce qui , peut-être , rencontrera quelque difficulté , cela étant directement contraire aux Statuts de l'Ordre , qui doit se tenir toujours armé pour le service de la Religion. Le 5. le Comte de Stirum eut Audience de l'Empereur , auquel il présenta un Mémoire au sujet d'un grand procès qu'il poursuit depuis long-tems , & S. M. eut la bonté de lui donner des assurances positives qu'Elle feroit promptement décider cette affaire. Le Ministre de *Prusse* ayant fait des représentations de la part du Roi son Maître en faveur des Luthériens de *Thorn* , la réponse qui lui a été faite , porte en substance , Que l'Empereur

- » employeroit ses bons offices , pour faire en
- » sorte qu'ils fussent maintenus dans leurs Li-
- » bertés & Priviléges , & qu'il enverroit ses
- » ordres là-dessus au Comte de *Wratilaw* son
- » Ambassadeur en *Pologne*.

III. L'affaire de *Comachio* fut enfin dernièrement réglée dans une grande conférence qui se tint , & cela à la satisfaction réciproque des Cours de *Vienne* & de *Rome* ; l'Empereur , dit-on , se reservant le droit de Protection sur ce petit Etat , & de tenir Garnison Impériale dans cette Place. Le Ministre de l'Electeur Palatin a présenté à Sa Maj. une ample replique sur la déduction du Prince de

Bir-